

**Épalinges**  
Commune

## **Réponse de la Municipalité à une interpellation**

---

« Initiative cantonale baisse d'impôts pour tous –  
Augmentation des charges communales » déposée par  
Monsieur le Conseiller communal Corentin Binamé

---

### **Finances**

M. le Syndic Alain Monod

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 16.06.2025

## Table des matières

1.	Objet de l'interpellation .....	2
2.	Réponse de la Municipalité .....	3
2.1	Introduction .....	3
2.2	Réponses aux questions de l'interpellation .....	4

### 1. Objet de l'interpellation

Lors de la séance du Conseil communal du 20 mai 2025, M. le Conseiller communal Corentin Binamé a déposé l'interpellation suivante :

#### **Contexte :**

*Déposée en avril 2023, l'initiative cantonale « Baisse d'impôts pour tous - Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne » demandait au Grand Conseil d'accepter une baisse de l'impôt cantonal sur le revenu et sur la fortune de 12 %. Cette initiative ayant été rejetée par le Grand Conseil lors de sa séance du 4 décembre 2024, par 91 voix contre 31 et 14 abstentions, elle devra prochainement être soumise aux citoyennes et citoyens du canton de Vaud, conformément à l'article 129 alinéa 3 de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP).*

#### **Problématique :**

*D'après le comité d'initiative, les communes seront épargnées en cas d'acceptation de celle-ci puisqu'elle ne concerne que l'impôt cantonal, et non l'impôt communal.*

*Or, dans le cadre de l'examen de cette initiative par la commission des finances du Grand Conseil puis des discussions aux seins du Grand Conseil, il a été relevé qu'une diminution des revenus fiscaux du canton, de l'ordre d'environ 450 millions selon le comité d'initiative et d'entre 530 et 550 millions selon la Conseillère d'Etat en charge des finances, Madame Valérie Dittli, aurait un impact sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes qui devrait être renégociée, en défaveur des communes. Madame la Conseillère d'Etat a par ailleurs indiqué dans le cadre de sa prise de parole devant le Grand Conseil qu'en cas d'acceptation de l'initiative, une réduction des prestations destinées à la population sera nécessaire.*

*Il découle de ce qui précède que les communes vaudoises seront, selon toute vraisemblance, impactées par une acceptation de cette initiative par la population. Les enjeux semblent d'autant plus importants pour notre commune au regard des difficultés financières qu'elle traverse. En effet, une délégation de*

*charges supplémentaires provenant du Canton semble particulièrement peu opportune alors que notre commune cherche précisément à réaliser des économies.*

*S'il appartient évidemment à la population de se prononcer de manière souveraine, il apparaît néanmoins important que les collectivités publiques veillent à sa complète information sur les conséquences de l'acceptation de l'initiative.*

*Partant, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :*

- 1. La Municipalité prévoit-elle de se déterminer sur l'initiative « Baisse d'impôts pour tous - Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne » ?*
- 2. Si oui, par quel biais ? Si non, pourquoi ?*
- 3. La Municipalité a-t-elle entrepris-, ou compte-t-elle entreprendre, des démarches en vue d'atténuer les possibles conséquences financières pour la commune d'une acceptation de l'initiative ?*

*Je vous remercie par avance pour vos réponses écrites en cas de prise en considération de cette interpellation.*

## **2. Réponse de la Municipalité**

### **2.1 Introduction**

Aujourd'hui, nous ne savons pas encore à quelle date cette initiative sera soumise au peuple, probablement en septembre, voire au plus tard en novembre 2025. Initialement, le peuple aurait dû se prononcer sur ce sujet le 18 mai dernier, soit deux ans après le dépôt du texte, selon la législation en vigueur. Dès lors qu'une requête à la Cour constitutionnelle a été déposée pour contester un lien artificiel entre cette initiative et une révision législative concernant le bouclier fiscal, décidée par le Grand Conseil, il est peu probable que le calendrier initial puisse être tenu.

Pour information, le Grand Conseil a refusé l'initiative. Lors de l'examen et des débats sur le budget 2025, les parlementaires ont finalement opté en décembre dernier pour une baisse cumulée de 7% de l'impôt cantonal sur le revenu d'ici 2027. C'est plus que le contre-projet indirect du Conseil d'Etat (5%), mais moins que l'initiative des milieux patronaux (12% sur le revenu et la fortune).

Probablement que la vérité quant à l'effet de la diminution des revenus fiscaux du Canton se situe entre les chiffres communiqués par les initiants et ceux du Conseil d'Etat. Cependant, une acceptation de l'initiative n'aurait aucun effet direct sur nos propres rentrées fiscales.

La fiscalité dans ce Canton a toujours été un sujet sensible. Certains auraient voulu un rabais d'impôt pour tous, d'autres une baisse de 5 points du coefficient cantonal.

## 2.2 Réponses aux questions de l'interpellation

### **La Municipalité prévoit-elle de se déterminer sur l'initiative « la fiscalité pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne » ?**

La règle de fonctionnement de la Municipalité veut qu'une détermination sur un vote touchant les communes n'est communiquée publiquement que s'il y a une unanimité du collège. Nous nous prononcerons dès la date du scrutin connue.

### **Si oui, par quel biais ? Si non, pourquoi ?**

Dans l'hypothèse d'une réponse affirmative à la question, 1, nous publierions alors un communiqué de presse. Il n'est pas d'usage de communiquer directement ce type de déclaration à la population. Celle-ci serait alors renseignée par la brochure de vote mentionnant la position du Gouvernement, du Parlement et des partis représentés au Grand Conseil.

### **La Municipalité a-t-elle entrepris, ou compte-t-elle entreprendre des démarches en vue d'atténuer les possibles conséquences financières pour la commune d'une acceptation de l'initiative ?**

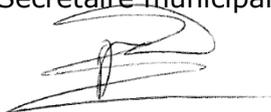
La Municipalité considère qu'il est prématuré de répondre à cette question, même si elle est consciente des implications financières qu'une telle initiative pourrait avoir pour les finances communales. Ce serait préjuger du résultat du vote. Le Conseil d'Etat lui-même, interpellé au sujet des domaines qui seraient impactés, ne s'est pas encore prononcé. Mais il va de soi que, le moment voulu, nous prendrions les dispositions qui s'imposent.

Épalinges, le 16.06.2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
Alain Monod



Le Secrétaire municipal  
  
Damien Bally